

Réunion N° 6 du 15 décembre 2011

Point Info Région - Brest + visio-Région Bretagne Rennes

Ordre du jour

- Retours IGN sur projet de partenariat
- Finalisation de la rédaction du CCTP
- Préparation réunion 12/01/2012

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		FELER Alain	DDTM 29
X		FORTIN Thomas	SAFI
X		SANDILLON Loïc	CC Concarneau Cornouaille
X		GAUTIER Manuel	e-mégalis
	X	GRELLET Yvan	CC Pays Glazik
X		JEGO Ronan	CG 29
	X	LANDURE Joël	Quimper Communauté
X		LE BERRE Iwan	UBO - IUEM
X		SQUIVIDANT Hervé	Agrocampus Ouest
	X	VIGOUROUX François	BMO
	X	VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		VOURC'H Grégoire	BMO - SIG Pays de Brest

Retour sur les échanges avec IGN

Suite à l'envoi du projet de CCTP à Denis Dubell (IGN, resp. commercial agence Bretagne Pays de Loire) et Jean-Yves Breard (IGN, directeur de la mission d'ouvrage délégué du service public) à l'issue de la réunion précédente, les remarques suivantes ont été formulées par l'IGN:

- « Accord sur la réalisation d'un vol pixel 10cm et recouvrement de 80% environ (pour devers max de 10%) sur les 40 km² du territoire de BMO. »
- « Les prises de vues aériennes (PVA) réalisées par l'IGN sont des images enregistrées sur 4 canaux RVB + IR car nous réalisons systématiquement des orthos en couleurs naturelles et en IRC »

Les points qui posent problème :

- « La hauteur du soleil 45° minimum : nos PVA sont réalisées avec une hauteur minimum de 30°. Nous pouvons nous adapter sachant que de passer de 30° à 45° fait perdre 2H30 de temps de vol en avril et 1H30 en juin. Un juste compromis entre 30 et 45 permettrait de réaliser le vol sur un nombre de jours plus limité et donc d'augmenter l'homogénéité radiométrique des images. »

Avis du pôle métier :

La problématique de la contrainte liée à l'angle solaire à 45° min a déjà été évoquée comme étant un point à étudier pour éviter de limiter trop fortement le nombre de jours de survol possible. De plus, dans le Morbihan, les mauvaises conditions météo ont imposé une diminution de l'angle solaire minimum. Il est donc proposé, afin d'être en cohérence avec les autres

départements, d'abaisser l'angle minimum à 40°.

- « Le survol à marée basse, qui est une contrainte qu'il est très difficile à tenir, et qui augmente considérablement le nombre de jours de vol.

Avis du pôle métier :

Compte tenu des autres projets en cours (Litto 3D, ortho littorale...), il est rappelé que les conditions de marées basses ne sont pas considérées comme étant prioritaires mais seulement souhaitées. La phrase suivante sera ajoutée au CCTP, P. 10 :

« Le survol à marée basse est souhaité dans la mesure du possible, mais il ne doit pas s'agir d'un critère qui empêcherait le vol ».

- « Enfin dans les livrables nous ne pouvons nous engager que sur la fourniture des images brutes et de tous les éléments permettant le calcul de l'ortho. Trajectographie, certificat de calibrage de la caméra...mais pas des clichés orientés qui sont issues de l'aérotriangulation phase qui ne fait pas partie chez nous de la PVA. »

Avis du pôle métier :

Il faut rester très vigilant sur la nature et la qualité des livrables fournis. Il faut en effet avoir la garantie que les données livrées ne poseront pas de problèmes de réutilisation ultérieure par le prestataire chargé de la réalisation de l'ortho.

Concernant les zones militaires, l'IGN indique avoir pris contact avec le responsable IGN qui traite avec les autorités militaires. Celui-ci indique être ouvert à la discussion.

Un contact direct devra être établi entre lui et le PM.

Territoire à couvrir et dalles livrées.

Un premier shapefile du territoire à couvrir a été réalisé et est présenté en séance pour discussion. Il est convenu de porter le buffer à 500 m sur la partie terrestre et 1000 m dans les secteurs maritimes.

De plus, l'ensemble de l'archipel de Molène sera intégré à la zone à couvrir.

Pour les zones maritimes, il est demandé qu'un texturage soit appliqué afin de permettre la réalisation de posters et d'éviter les zones blanches.

Toutefois, afin d'exclure le risque de mauvaise interprétation, la texture appliquée devra être identifiable comme étant fictive.

De plus, toutes les dalles devront être livrées complètes, y compris si le territoire à couvrir, tel qu'il figure sur le plan ci-joint, ne concerne qu'une partie de la dalle.

Le plan de tuiles devra s'appuyer sur les limites des départements 22 et 56 (y compris pour le MNT).

Le marché ne prévoit pas la livraison d'un assemblage à l'échelle régionale. Toutefois, le PM 29 demande à ce que les transitions avec les départements dé-

jà couverts soient traitées au mieux par le prestataire.

Dans cette perspective, une attention particulière devra être portée à la radiométrie et au calage des dalles.

Désormais, toute nouvelle prestation devra être réalisée en continuité avec les réalisations antérieures.

Concernant le MNT, Hervé Squidant rappelle la nécessité de pouvoir disposer d'une continuité dans la précision altimétrique afin d'éviter les effets de « marche » d'un département à l'autre. Dans cette perspective, il pourrait être judicieux de demander au prestataire de fournir des échantillons de dalles limitrophes avec les autres départements.

Préparation de la réunion du 12/01/2012

La dernière partie de la réunion est consacrée à la préparation de la rencontre avec l'IGN du 12/01/2012.

Avant de valider le principe d'une convention et d'engager sa formalisation, il sera demandé à l'IGN de s'engager sur les aspects rappelés ci-dessous :

- 1- Respect des spécificités techniques du cahier des charges
- 2- Aspect libre de droit de tous les éléments de la prise de vue aérienne
- 3- Accord sur la fourniture du MNT lito 3D + aspect libre de droit du MNT final
- 4- Fourniture de la liste exhaustive de tous les livrables
- 5- Traitement des contraintes militaires dans le respect de la concertation engagée localement.

L'ensemble des points ci-dessus, ainsi que la liste exhaustive de tous les livrables attendus devront figurer dans la convention.

D'autre part, afin de préparer la partie du marché consacrée à la réalisation du MNT et de l'ortho dans les meilleures conditions, il est envisagé de demander à l'IGN de fournir la description du processus méthodologique de prise de vue et de réalisation de l'ortho (notamment anticipation de la partie ortho lors de la prise de vue).

Prochaine réunion :

Groupe restreint + IGN :

- Jeudi 12-01-2012 - 09h30 - 12h30 Brest (Point info région) - Rennes (e-mégalis)